

EDITO

Le Conseil municipal vous adresse, en ce mois de janvier, ses vœux les plus sincères pour l'année 2026. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et de nombreux moments de bonheur, et qu'elle soit, pour notre village, une année de projets partagés et de liens renforcés.

À travers ce nouveau numéro du Petit Rapporteur, c'est toute la vie de Mazerulles qui s'exprime. Les pages qui suivent reviennent sur les événements qui ont rythmé la fin d'année : la magie de la Saint-Nicolas, la mobilisation solidaire autour du Téléthon, la soirée Halloween ou encore les actions menées en faveur de nos aînés. Autant de temps forts qui illustrent l'engagement des bénévoles et la convivialité qui caractérisent notre commune.

Ce journal est aussi l'occasion de faire le point sur des actions concrètes menées pour le cadre de vie et la sécurité : nouveaux équipements, amélioration des espaces partagés, rappels de vigilance et informations pratiques utiles au quotidien. La protection de l'environnement et l'attention portée à la biodiversité occupent également une place importante, rappelant que chacun peut agir à son niveau.

Enfin, plusieurs articles abordent des sujets essentiels pour l'avenir de Mazerulles : l'organisation scolaire, l'évolution de l'urbanisme, l'accueil de nouveaux habitants et les réflexions engagées autour des énergies renouvelables. Ces choix, construits dans le dialogue, dessinent le village de demain.

En ce début d'année, poursuivons ensemble cette dynamique collective au service d'un village solidaire, attentif et tourné vers l'avenir. Bonne lecture et très belle année 2026 à toutes et à tous.

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT	2
<i>Frelon Asiatique : Une vigilance indispensable</i>	
ENVIRONNEMENT	3
Grippe Aviaire - Influenza	
SCOLAIRE	4
Maillage scolaire - Mise à jour	
TELETHON	4
Concert à l'église	
HALLOWEEN	5
<i>La nuit où les enfants du village ont envahi les rues</i>	
BAC A SEL	6
<i>Mise à disposition des habitants</i>	
COMMEMORATION	6
11 novembre	
EQUIPEMENT SPORTIF	7
Filet au City Stade	
SAINT NICOLAS	7
Un moment magique pour les enfants du village	
ENERGIE RENOUVELABLES	8
<i>Construisons ensemble l'avenir énergétique de notre commune</i>	
CCAS	10
<i>Une attention pour les aînés du village</i>	
URBANISME	11
Pourquoi numéroté l'église du village ?	
URBANISME	11
Fin de la viabilisation et mise en vente des parcelles	
URBANISME	12
Révision du PLUI par de nouveaux logements	
ENVIRONNEMENT	13
Petits gestes, grandes solutions	
VIVRE ENSEMBLE ET EN SECURITE	14
<i>Rappel des bonnes pratiques</i>	
DEMOGRAPHIE	15
ANIMATIONS	15
INFORMATIONS DIVERSES	16
<i>En bref</i>	

MAIRIE

	Mardi :	de 09:00 à 12:00
	et	de 12:30 à 16:00
	Jeudi :	de 09:00 à 12:00
	et	de 12:30 à 16:00
	Samedi :	de 08:00 à 12:30

Tel : 03.83.31.62.71
 Tel M. le Maire : 06.18.11.53.54
 e@mail : mairiemazerulles@orange.fr
 Site internet : www.mairie-mazerulles.fr
 Adresse : 2, rue de Nancy 54280 MAZERULLES
 Mobile : Intramuros
 Bibliothèque : 06.19.28.20.13 (Mme JOB)



ENVIRONNEMENT : FRELON ASIATIQUE : UNE VIGILANCE INDISPENSABLE

Des nids de frelons asiatiques ont récemment été découverts sur notre territoire, rappelant l'importance de rester vigilant face à cette espèce invasive désormais bien installée en Lorraine. Apparue dans la région en 2015, la présence du frelon asiatique (*Vespa velutina*), aussi appelé «frelon à pattes jaunes», constitue un enjeu environnemental et sanitaire auquel chacun peut contribuer.

Savoir reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique mesure environ **30 mm** et présente :

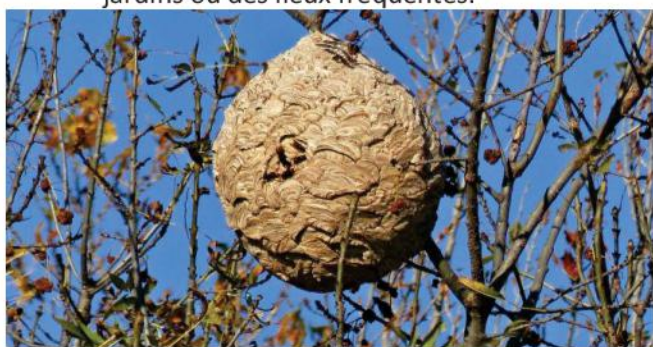
- un **abdomen noir** marqué d'une **bande orange**,
- des **pattes nettement jaunes**,
- un comportement souvent plus agressif lorsqu'on s'approche d'un nid.

Il ne faut pas le confondre avec le frelon européen, plus massif et avec un abdomen jaune et noir.

Pourquoi surveiller cette espèce ?

Le frelon asiatique est une **espèce exotique envahissante** reconnue comme telle par les autorités. Il représente :

- un danger pour les **abeilles domestiques**, dont il détruit les colonies,
- un risque pour les personnes lorsque les nids sont placés à proximité des habitations, des jardins ou des lieux fréquentés.



Que faire si vous suspectez la présence d'un frelon ou d'un nid ?

1. **Ne pas s'approcher**, en particulier si le nid est à hauteur d'homme.
2. **Prendre une photo** de l'insecte ou du nid, si cela peut être fait en sécurité.
3. **Prévenir la mairie**, qui pourra vous orienter vers le **référént local** s'il existe.

4. À défaut, contacter le **GDSA-54** : (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles)

 frelonasiatique54@gmail.com

 06 74 39 32 95 ou 06 72 40 07 48

5. Faire intervenir un **désinsectiseur professionnel** ayant signé la charte de bonnes pratiques. La liste est tenue à jour par le GDSA-54.

Qui peut détruire un nid ?

Selon la réglementation :

- La **destruction est à la charge du propriétaire**, sauf urgence avérée menaçant la sécurité publique.
- En cas de danger immédiat (école, aire de jeux, rue passante...), la **commune peut faire procéder d'office** à la destruction.
- Le frelon asiatique étant une **espèce invasive**, le préfet peut ordonner ou autoriser des destructions sous certaines conditions (Code de l'environnement, art. L.411-8).

Le rôle du réseau de vigilance

Dans le département, un réseau composé de **référénts locaux**, d'agents communaux, d'apiculteurs et de désinsectiseurs chartés œuvre pour :

- surveiller le territoire,
- cartographier les nids et les pièges (carte « infogéo54 V.V »),
- organiser le **piégeage de printemps**, essentiel pour capturer les fondatrices avant la création de nouveaux nids,
- informer le public.

Des pièges sélectifs reconnus (types **japonais/Osaka**, **coréen/bee vital**, ou **pièges à grille**) sont utilisés. Les pièges improvisés en bouteilles sont désormais proscrits, car non sélectifs.

Un travail collectif pour protéger nos abeilles et nos habitants

La lutte contre le frelon asiatique repose sur la mobilisation de tous : habitants, collectivités et apiculteurs. Grâce à vos signalements et à l'action du réseau départemental, il est possible de limiter sa prolifération.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement ou pour signaler une suspicion de nid. Votre vigilance contribue directement à la protection de la biodiversité locale et à la sécurité de la population.



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de
la Protection des Populations

INFLUENZA A V I A I R E

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire
circule actuellement chez les oiseaux en Europe

*Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques.
Il représente donc un risque
pour l'élevage avicole.*



**Le public doit éviter tout contact
avec les oiseaux sauvages
y compris les plumes et les déjections**

-  Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
-  Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
-  N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
-  A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

**SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT
NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.**

**Signalez tout oiseau trouvé mort
à la mairie ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

MAIRIE Tel : 03.83.31.62.71

OFB Tél : 03.83.73.24.74 / par courriel sd54@ofb.gouv.fr



SCOLAIRE : MAILLAGE SCOLAIRE — MISE A JOUR

Précedemment, nous présentions dans ces pages les enjeux du maillage scolaire du SIS de l'Amezule, ainsi que les premières orientations envisagées pour améliorer l'organisation des écoles des six communes du RPI.

Depuis, une étape importante a été franchie lors du Comité Syndical du 3 novembre. Après avoir étudié les scénarios proposés par la Communauté de Communes — compétente en matière de bâtiments scolaires — les élus du SIS ont voté majoritairement pour demander à la CC d'engager l'étude de programmation d'un nouveau groupe scolaire unique à Brin-sur-Seille, regroupant l'ensemble des 215 élèves du RPI.

Cette position s'appuie notamment sur plusieurs constats partagés :

- la nécessité d'offrir aux enfants des locaux rénovés, adaptés et pérennes ;
- l'anticipation de la baisse des effectifs dans les années à venir, qui fragilise les petites écoles ;
- la volonté d'éviter les fermetures de classes et de garantir des conditions d'apprentissage stables ;
- l'importance d'un site central permettant d'assurer un fonctionnement cohérent pour les six communes.

La Communauté de Communes lancera donc prochainement l'étude permettant d'évaluer les besoins et les conditions de réalisation de ce futur équipement scolaire. Une étape structurante pour l'avenir des enfants et des familles du territoire.



TELETHON : CONCERT A L'EGLISE

Le dimanche 30 novembre 2025, Le CCAS et la commission des fêtes ont une belle occasion de se réunir dans l'église de MAZERULLES pour la bonne cause, avec un concert de la chorale Alaygro, au profit du Téléthon. L'événement a rassemblé un public nombreux, venu soutenir cette noble cause tout en profitant d'un agréable moment musical

La chorale Alaygro, composée d'une quarantaine d'amateurs passionnés, a interprété un répertoire de variété, mêlant classiques français et étrangers. Le programme de ce concert, agrémenté d'accompagnements instrumentaux, a offert une prestation chaleureuse et conviviale.

En parallèle du concert, une vente de gâteaux et de boissons a permis de collecter des fonds supplémentaires pour le Téléthon, contribuant ainsi à la recherche pour les maladies génétiques. Les généreuses pâtisseries et boissons, préparées avec soin, ont ajouté une touche gourmande à cet après-midi solidaire. Les gains réalisés au profit du Téléthon s'élèvent cette année à 839 €, un beau succès collectif !

Un grand merci à la chorale Alaygro, ainsi qu'aux bénévoles et aux spectateurs présents, pour leur engagement et leur générosité, faisant de cet événement un succès au service du Téléthon.



HALLOWEEN : LA NUIT OU LES ENFANTS DU VILLAGE ONT ENVAHI LES RUES...

Ce soir-là, le village semblait plus silencieux que d'habitude, comme si les maisons elles-mêmes retenaient leur souffle. Avant de hanter les rues, une trentaine d'enfants, aux visages déjà métamorphosés en créatures étranges, se sont retrouvés dans le centre technique, transformés pour l'occasion en repaire un peu trop sombre pour être rassurant. Entre jus de fruits d'un rouge suspect, gâteaux mystérieux et chuchotements nerveux autour des costumes, une drôle d'excitation flottait dans l'air, presque électrique.



Quand le goûter prit fin, les enfants furent séparés en plusieurs petits groupes, chacun disparaissant dans les ruelles des lotissements, avalé par la nuit et la brume qui commençait à tomber. Porte après porte, ils frappaient, lançant des « Des bonbons ou un sort ! » qui résonnaient étrangement, comme si quelque chose, derrière eux, répétait les mots à voix basse. À chaque maison des sourires, le même rituel : une poignée de friandises... et cette sensation, de plus en plus forte, d'être observée depuis les fenêtres où aucune lumière ne brillait.

Au retour de cette chasse aux bonbons, qui ressembla désormais à un cortège de petites ombres, tous se retrouvèrent pour vider leurs sacs. Sur la

table, les sucreries s'accumulèrent en un tas monstrueux, formant une montagne colorée et inquiétante : 22 kilos de bonbons, mais aussi de petits chaudrons luisants comme des artefacts maudits et des marque-pages Halloween aux motifs de sorcières grimaçantes, comme une offrande déposée au cœur du village. Un instant, le silence se fit, et plusieurs jureraient plus tard avoir entendu un léger murmure s'élever du tas, comme un souffle.



Mais le partage devait avoir lieu. Les bonbons furent répartis en parties parfaitement égales, chaque enfant repartant avec son butin, sourire aux lèvres... et un drôle de frisson dans le dos. La magie d'Halloween, disait-on. D'autres parlaient plutôt d'une présence qui, rassasiée pour cette année, retournerait dormir sous les pavés des rues.

Ce soir-là, bénévoles et habitants refermèrent doucement leurs portes, en se promettant de recommencer l'an prochain. Car, au fond, tout le monde le savait : certains rituels ne doivent surtout pas être interrompus. Rendez-vous l'année prochaine, pour une nouvelle nuit aussi joyeusement glaciale... qu'étrangement inquiétante.



BACS A SEL : MISE A DISPOSITIONS DES HABITANTS

Afin d'améliorer les conditions de circulation pendant l'hiver et de renforcer la sécurité de tous, la commune met en place plusieurs bacs à sel en libre-service. Installés à différents points stratégiques du village (voiries en pente et carrefours). Ces bacs permettront aux habitants de participer au déneigement de la voirie publique : trottoirs et chaussée.

L'objectif est simple : faciliter l'entretien des voies publiques en cas de neige ou de verglas, et prévenir chutes et accidents en mettant du sel à disposition gratuitement. Chaque foyer pourra ainsi prélever une quantité raisonnable de sel, uniquement pour un usage sur l'espace public. La commune rappelle que le dégagement des trottoirs reste une responsabilité partagée,

et que ces bacs sont un outil supplémentaire pour garantir la sécurité de chacun durant les périodes hivernales.



COMMEMORATION : 11 NOVEMBRE

Les élus et les habitants du village se sont réunis devant le monument aux morts à l'occasion de la **commémoration du 11 novembre 1918**, marquant l'armistice de la Première Guerre mondiale.



Cette cérémonie, empreinte de recueillement et d'émotion, a été l'occasion de rendre hommage aux soldats tombés pour la France et de rappeler l'importance du **devoir de mémoire**, notamment auprès des plus jeunes générations.

Des enfants du village ont activement participé : Chloé et Juliette JOB, Océane et Manon KEMPFF, à ce moment solennel par la **pose d'une gerbe, la lecture des soldats mort pour la France, et par le dépôt sur le monument aux morts de la flamme du souvenir** qui a été rapportée de l'Arc de Triomphe par les jeunes du lycée Loritz à l'initiative de l'Office National des combattants et des victimes de guerre. Ces gestes témoignent de leur engagement. Leurs interventions ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur le Maire a pris la parole pour rappeler le sens de cette commémoration et l'importance de transmettre les valeurs de paix, de liberté et de solidarité. D'autres habitants du village ont également partagé quelques mots, contribuant à la profondeur et à la sincérité de cet instant de mémoire collective.

Les photos des commémorations sont accessibles sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Histoire et mémoire ».



EQUIPEMENT SPORTIF : FILET AU CITY

Afin d'améliorer la sécurité et le confort d'utilisation du city stade, la commune a récemment procédé à l'installation d'un **filet de protection au-dessus d'un but de football**.

Cet aménagement a pour objectif de **prévenir les risques d'accidents** lorsque plusieurs activités sont pratiquées simultanément. En effet, le city stade est un lieu très apprécié,



où se côtoient régulièrement joueurs de football et de basket-ball. Sans protection adaptée, une personne positionnée dans les buts pouvait être exposée à des tirs de ballon provenant de la zone de basket.

La pose de ce filet permet désormais de **sécuriser la pratique sportive**, en limitant les projections de ballons au-dessus des cages, tout en **préservant la convivialité et le partage** de cet espace sportif.



SAINT NICOLAS : UN MOMENT MAGIQUE POUR LES ENFANTS DU VILLAGE

Le dimanche 14 décembre 2025, la salle polyvalente du village a accueilli une belle fête de Saint Nicolas, un événement tant attendu par les enfants et les familles. Dès l'après-midi, une ambiance chaleureuse et festive s'est installée, grâce à une programmation qui a enchanté petits et grands.

Les enfants ont d'abord eu la chance de découvrir un spectacle intitulé « Petits contes mitonnés : recette hivernale », présenté par la talentueuse Julie Ory. Ce moment unique, alliant contes et musique, a transporté les spectateurs dans l'univers magique de l'hiver. Avec un habillage culinaire et féérique, Julie Ory a su captiver les jeunes auditeurs en mêlant histoires et mélodies autour de la thématique de la saison froide, plongeant ainsi l'ensemble du public dans une atmosphère enchantée.

En attendant l'arrivée de Saint Nicolas, les enfants ont pu se régaler avec des crêpes préparées sur place. L'odeur gourmande des crêpes a fait saliver plus d'un, créant une atmosphère conviviale où rires et bavardages se mêlaient aux sons joyeux des festivités. Mais le clou du spectacle est bien sûr survenu avec l'arrivée tant attendue de Saint Nicolas. Le saint patron des enfants est apparu en personne, offrant un cadeau à chaque enfant de moins de 10 ans ainsi qu'un sachet

de bonbons. Les yeux des petits brillaient de joie lorsqu'ils ont reçu leur présent, fruit de la générosité de l'événement.



Ce moment magique, empli de sourires et de gratitude, a été un véritable temps fort de la journée, marquant de manière inoubliable le cœur de chacun. Cette fête de Saint Nicolas a une nouvelle fois fait la joie des enfants du village et renforcé les liens de convivialité entre les familles. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette belle journée, qui a permis de célébrer les traditions locales dans une atmosphère festive et chaleureuse.

ENERGIES RENOUVELABLES : CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR ENERGETIQUE DE NOTRE COMMUNE

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, notre commune envisage l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

L'énergie éolienne : utiliser la force du vent

L'énergie éolienne repose sur la force du vent pour produire de l'électricité. Les éoliennes, installées dans des zones dégagées ou en hauteur, captent l'énergie cinétique du vent à l'aide de grandes pales reliées à une génératrice. Celle-ci transforme ensuite ce mouvement en électricité.



Avantages :

- Source d'énergie propre, illimitée et locale.
- Ne produit pas de gaz à effet de serre pendant son fonctionnement.
- Faible emprise au sol : l'espace autour peut rester cultivable ou naturel.

Inconvénients :

- Impact visuel et paysager.
- Bruit en fonctionnement, bien que les technologies récentes soient de plus en plus silencieuses.
- Production variable selon la météo : pas de vent = pas d'électricité.

L'énergie photovoltaïque : capter la lumière du soleil

L'énergie photovoltaïque utilise des panneaux solaires pour convertir la lumière du soleil en électricité, grâce à un matériau semi-conducteur (souvent du silicium).

Les installations peuvent être placées sur des toitures, au sol ou sur des structures spécialement dédiées.

Avantages :

- Source d'énergie inépuisable et silencieuse.
- Aucun rejet de CO₂ durant la production d'électricité.
- Peut être installée sur des surfaces déjà artificialisées (toits, parkings, friches, etc.).

Inconvénients :

- Production intermittente, dépendante de l'ensoleillement.
- Rendement moindre en hiver ou par temps nuageux.
- Utilisation de ressources pour la fabrication des panneaux (énergie, matériaux).



Pourquoi un projet d'énergie renouvelable dans notre commune ?

Le développement de l'éolien et du photovoltaïque s'inscrit dans un objectif national et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En produisant une partie de notre énergie localement, nous contribuons à cette transition, tout en pouvant créer des retombées positives pour notre territoire (revenus pour la commune, projets participatifs, etc.).

Cependant, chaque projet doit être réfléchi, adapté à notre territoire, et construit avec les habitants. C'est pourquoi la commune a souhaité engager un dialogue avec vous, sous forme d'une réunion publique pour présenter les différentes possibilités, écouter vos attentes, vos questions, et vos éventuelles inquiétudes.

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune de Mazerulles s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale de transition énergétique. Cette loi vise à faciliter et accélérer l'implantation de projets d'énergies renouvelables, tout en garantissant leur acceptabilité locale et en redonnant un rôle central aux élus et aux habitants.

Une concertation publique au cœur de la démarche

Conformément au cadre légal, le Conseil municipal a organisé une réunion publique le 8 décembre 2023, afin d'associer la population à la réflexion. Les différentes filières d'énergies renouvelables envisagées ont été présentées, suivies d'un débat ouvert. À l'issue des échanges, chaque participant a été invité à voter sur les énergies proposées.

Sur les 20 participants, les résultats ont montré une adhésion majoritaire aux projets suivants :

- Photovoltaïque au sol : unanimité (20 pour)
- Photovoltaïque sur les toitures : large majorité (18 pour, 2 contre)
- Éolien : majorité favorable (11 pour, 8 contre, 1 abstention)

Ces résultats ont servi de base aux décisions du Conseil municipal.

Le photovoltaïque : une priorité clairement affirmée

Au regard de la concertation et des délibérations, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de proposer plusieurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) pour la filière photovoltaïque :

- Photovoltaïque au sol :



La parcelle communale n° A276, qui se situe derrière la place de la Fontaine, est retenue comme zone d'accélération dédiée à l'implantation d'installations photovoltaïques au sol.

- Photovoltaïque sur les bâtiments communaux :
Les toitures des bâtiments communaux sont désignées comme zones d'accélération, permettant à la commune de montrer l'exemple en matière de production d'énergie renouvelable.

- Photovoltaïque sur les habitations et bâtiments agricoles :
Les toits des habitations et des bâtiments agricoles sont également retenus, afin d'encourager les initiatives privées et agricoles en faveur de l'autoproduction et de la transition énergétique.

Ces trois délibérations ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

L'éolien : un choix débattu et décidé à la majorité

Concernant la filière éolienne, les échanges ont été plus contrastés, reflétant la diversité des points de vue exprimés lors de la concertation publique.

Deux propositions ont été examinées :

- La parcelle communale n° ZC 61, qui se situe près de l'antenne 5G route de Sornéville, a été retenue comme zone d'accélération pour l'éolien, décision adoptée à la majorité par le Conseil municipal (9 pour, 2 contre).



- Un ensemble de parcelles en allant vers le Ramont a également été proposé comme zone d'accélération pour l'éolien. Cette proposition a été adoptée

à la majorité (6 pour, 3 contre et 1 abstention), illustrant un débat nourri mais constructif autour de cette filière.



Une commune actrice de la transition énergétique

Par ces décisions, la commune de Mazerulles affirme sa volonté de contribuer activement aux enjeux de maîtrise énergétique et de transition écologique, tout en respectant la concertation citoyenne et la diversité des opinions.

Le classement de ces zones en ZAENR permet à l'État et aux porteurs de projets d'identifier clairement les secteurs où le développement des énergies renouvelables est encouragé, dans un cadre concerté et maîtrisé.

A ce jour, 2 sociétés s'intéressent aux ZAENR de la commune pour des projets éoliens

Ces sociétés étudient la possibilité de mettre des éoliennes sur la commune :

- 2 éoliennes sur la zone du Ramont,
- 1 éolienne sur la zone près de l'antenne 5G en allant vers Sornéville.

CCAS : UNE ATTENTION POUR LES AÎNÉS DU VILLAGE

Le CCAS a récemment organisé une **soirée au cabaret ILOA** à destination des anciens du village, offrant ainsi un moment convivial placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Malheureusement, certaines personnes n'ont pas pu participer à cette sortie, notamment pour des **raisons de santé ou de mobilité**. Soucieux que chacun puisse malgré tout se sentir concerné et reconnu, le CCAS a souhaité maintenir ce lien en proposant une attention particulière aux personnes absentes.

Ainsi, il a été décidé d'offrir un **présent de remplacement** à celles et ceux qui n'avaient pas la possibilité de faire le déplacement. Les **dames ont reçu des fleurs**, tandis que les **messieurs se sont vu offrir un assortiment de bières locales**, une manière chaleureuse de penser à chacun.

Par ce geste, le CCAS réaffirme son attachement à la **solidarité, à la proximité et à l'attention portée aux aînés**, valeurs essentielles de la vie communale.



URBAISME : POURQUOI NUMEROTER L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

Depuis quelques années la commune de Maze-rulles a référencé et certifié l'intégralité de ses adresses dans la Base Adresse Nationale (BAN). La Base Adresse Nationale est l'une des neuf bases de données du service public des données de référence. Elle est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Sa construction est assurée grâce à de nombreux partenaires, et en premier lieu par les communes, seules autorités compétentes en termes d'adressage.

Plus concrètement, une base adresse nationale à jour pour notre commune c'est : des services d'urgence qui arrivent au bon endroit, des raccordements efficaces aux réseaux d'énergies ou de communication (fibre par exemple), une harmonisation des adresses postales pour les sites de livraisons ou encore des analyses cartographiques précises.

Certains lieux de la commune qui n'avaient jusqu'alors pas particulièrement d'adresse précise ont dû être référencés et adressés.

Ainsi, la Mairie est située au 2 Rue de Nancy, le centre technique au 10 bis Voie d'Amance, le local du SIS de l'Amezule au 1 quater Place de la Fontaine et l'église de la Sainte-Croix au 2 bis Rue de l'Eglise (!)

Notre commune comporte à ce jour 127 adresses répertoriées et certifiées dans la BAN réparties sous 13 noms de voies (Odonymes) selon le tableau ci-dessous.

La Base Adresse Nationale est consultable par tous à cette adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/>

Odonyme (13)	Nombre d'adresses	Odonyme (13)	Nombre d'adresses
Chemin de Saint Jean	1	Rue de la Jeune Vroie	4
Impasse du Brinveau	6	Rue de Nancy	20
Impasse Etienne Méhul	4	Rue de Sainte Marie	7
Place de la Fontaine	8	Rue des Arbois	15
Rue de Château Salins	22	Vautrinchamp	1
Rue de l'Eglise	9	Voie d'Amance	16
Rue de l'Orée du Bois	14		

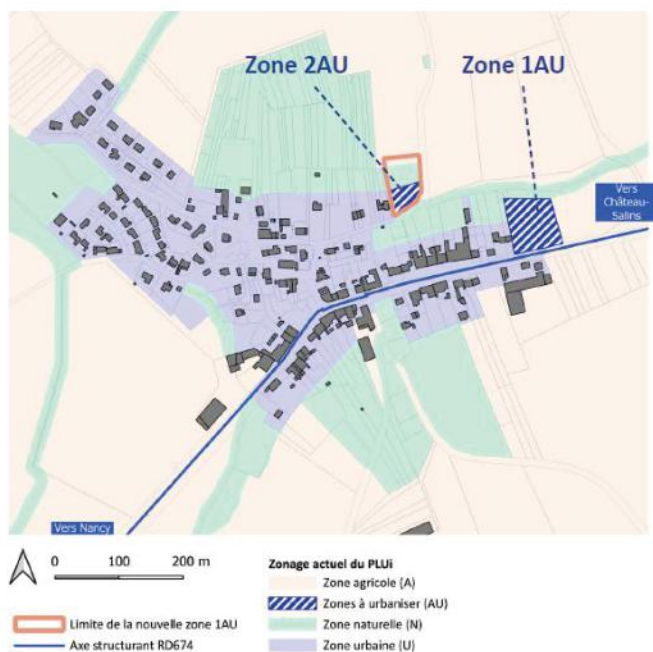
URBAISME : FIN DE LA VIABILISATION ET MISE EN VENTE DES PARCELLES

Les travaux du lotissement privé LE VILLAGE (à l'entrée du village en venant de Champenoux) composé de quatre parcelles sont désormais achevés sur la commune. Cette opération d'aménagement marque une nouvelle étape dans le développement maîtrisé du territoire et contribue à l'accueil de nouvelles familles.

Conçu à taille humaine, ce lotissement s'intègre harmonieusement dans l'environnement rural et respecte le cadre de vie existant. Les parcelles, entièrement viabilisées, sont désormais proposées à la vente.

Ces terrains constructibles (libre de constructeur) constituent une opportunité pour des familles souhaitant s'installer en milieu rural, à la recherche de calme, de proximité avec la nature et d'un cadre de vie convivial. L'arrivée de nouveaux habitants participe au maintien du dynamisme local.

Les projets de construction devront respecter les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune. Pour toute information complémentaire concernant les modalités de vente ou les caractéristiques des parcelles, les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher du lotisseur ou de la mairie.



Lexique

- **Zone 1 AU** : zone réservée aux nouveaux secteurs résidentiels du territoire, correspondant à des zones d'urbanisation à court et moyen terme, majoritairement destinées à l'habitat.
- **Zone 2 AU** : zone destinée à une urbanisation à long terme.

Dans le **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)** adopté en 2019, deux zones d'urbanisation avaient été définies. L'urbanisation ne pouvant se faire simultanément sur ces deux zones, il a été nécessaire de séquencer les projets et de prioriser les secteurs. Ainsi, l'ouverture à la construction de la zone **2 AU** ne pouvait intervenir qu'après l'urbanisation complète de la zone **1 AU**.

La zone **1 AU**, qui devait être urbanisée rapidement après l'adoption du PLUi, a toutefois rencontré des difficultés, notamment liées à la rétention foncière, faisant obstacle à son aménagement.

Il a donc été décidé de rendre constructible la zone **2 AU** actuelle, en la transformant en zone **1 AU** et en retravaillant ses limites afin de l'agrandir.

Dans ce contexte, le **Conseil municipal**, a proposé à la **Communauté de Communes Seille et Grand Couronné**, d'initier deux révisions allégées du PLUi :

- la fermeture de la zone **1 AU** initialement prévue ;

- la transformation de la zone **2 AU** en zone **1 AU**, afin de l'ouvrir à l'urbanisation.

Ces deux révisions ont été soumises à l'approbation du **Conseil Communautaire** lors de sa séance du **11 décembre 2025**.

Après examen :

- considérant que ces deux procédures de révision ont été menées conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;
- considérant qu'elles ont pour objet de permettre l'évolution du zonage de la commune de **Mazerulles** ;
- considérant qu'aucune modification du projet n'a été jugée nécessaire à l'issue des consultations et de l'enquête publique ;

Les deux révisions ont été **approuvées par le Conseil Communautaire**.

Les documents sont mis à la disposition du public au siège de la **Communauté de Communes Seille et Grand Couronné**, à Champenoux :

- par affichage au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies pendant un mois, ainsi que par la parution d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- les délibérations deviendront exécutoires après leur transmission au contrôle de légalité, via le téléversement du PLUi sur le **Géoportail de l'urbanisme**.

État définitif de la nouvelle zone 1 AU, rue Sainte-Marie à Mazerulles :

- surface de **0,4 hectare**,
- potentiel estimé de **6 logements**.



La transition énergétique et écologique est aujourd'hui un enjeu majeur, à la fois pour préserver notre environnement, maîtriser nos dépenses et préparer l'avenir. À travers le programme **Climaxion**, l'**ADEME** (Agence de la transition écologique) et la **Région Grand Est** accompagnent les citoyens, les collectivités et les entreprises afin de favoriser des actions concrètes et accessibles à tous.

Réduire sa consommation d'énergie et de ressources

Chacun peut agir simplement pour limiter le gaspillage énergétique et réduire ses factures. Des gestes du quotidien, comme éteindre les lumières inutiles, débrancher les appareils en veille, réduire la durée des douches ou récupérer l'eau de pluie, permettent de faire des économies tout en diminuant son impact environnemental.

La réduction des déchets constitue également un levier important : trier correctement, composter les déchets organiques, acheter en vrac, éviter les produits jetables ou encore adopter l'autocollant « stop pub » sont autant d'actions simples et efficaces.



Se déplacer autrement

Les déplacements représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Lorsque cela est possible, privilégier la marche, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage permet de réduire la pollution, le bruit et les dépenses liées au carburant. Des initiatives locales et des défis collectifs encouragent également l'évolution des pratiques de mobilité.

Investir dans un logement plus économe

Un logement bien rénové ou bien conçu offre davantage de confort, une meilleure qualité de l'air intérieur et des factures énergétiques réduites. L'isolation, la ventilation, le choix des matériaux et la limitation des pertes de chaleur sont des éléments essentiels pour améliorer la performance énergétique de l'habitat. Des conseillers spécialisés, notamment via le réseau **France Rénov'**, accompagnent gratuitement les particuliers dans leurs projets de rénovation ou de construction et les informent sur les aides financières existantes.

Produire une énergie plus propre

Le recours aux énergies renouvelables permet de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Le solaire (thermique et photovoltaïque), le bois-énergie ou encore la géothermie sont des solutions adaptées à de nombreux logements, sous réserve d'une étude préalable et d'une installation réalisée par des professionnels qualifiés.

S'informer pour mieux agir

Climaxion met à disposition de nombreux guides pratiques, fiches conseils et ressources pédagogiques pour accompagner chacun dans ses démarches, tout en alertant sur les risques d'arnaques liées aux travaux énergétiques.

Cet article est un **résumé** élaboré à partir des supports d'information du programme **Climaxion**, portés par l'**ADEME** et la **Région Grand Est**, notamment la brochure « *Petits gestes, grandes solutions* ».

L'ensemble de la documentation complète est consultable en mairie.

Décorations festives sécurisées

Les guirlandes électriques et bougies décoratives causent souvent des départs de feu par surcharge ou proximité de matériaux inflammables comme le sapin séché. Vérifiez les prises et rallonges, éteignez tout avant de dormir, et respectez une distance d'au moins 1 mètre des matières combustibles. Évitez les faux sapins bas de gamme non certifiés CE pour prévenir les courts-circuits.



Aide aux oiseaux en hiver

Quand le froid gèle les ressources naturelles, les petits oiseaux comme mésanges et pinsons risquent la famine près des habitations. Disposez des graines ou boules de graisse dans des mangeoires propres et surélevées, loin des chats, pour les soutenir sans les habituer excessivement. Ce geste solidaire favorise la biodiversité locale et sensibilise les enfants au respect de la nature.



Entretien des chauffages

Un poêle ou cheminée non ramoné accumule de la créosote inflammable et pollue l'air froid stagnant, aggravant les problèmes respiratoires. Faites ramoner annuellement et utilisez du bois sec pour réduire les émissions de particules fines, protégeant ainsi la planète et la santé collective. Un système entretenu prévient aussi les intoxications au monoxyde de carbone, gaz invisible : installez un détecteur et aérez quotidiennement.

Et cela fera plaisir au Père Noël s'il ne ressort pas plein de suie.





DEMOGRAPHIE



19/12/2025 **Claude SCHREINER**

DECES



17/09/2025 **Louise DEMUR**

NAISSANCES



Néant

MARIAGES



GORIUS Thierry
& **LARAN Téva**
23 rue de Nancy

LOUIS Jean-Édouard
& **HASCOËT Élodie**
8 rue des Arbois

NOUVEAUX HABITANTS



D'après le recensement INSEE au 1er Janvier 2026, Mazerulles compte 286 habitants

POPULATION



ANIMATIONS

A ce jour nous n'avons pas encore confirmation des évènements qui se tiendront en 2026.

Dès que nous en aurons connaissance, nous vous les communiquerons :

- *sur le site internet de la commune,*
- *sur intramuros dans la partie "Agenda", par alerte intramuros en amont des événements et éventuellement dans votre boîte aux lettres, avant une manifestation*
- *et bien évidemment dans le prochain journal communal.*

Des idées à soumettre, une envie de vous investir, venez rejoindre le collectif d'habitants qui s'investit pour proposer régulièrement des animations. Une aide, même ponctuelle sera la bienvenue

Contact : Patrick HERDIER

tel : 06.75.13.48.06

Mail : patrick.herdier@orange.fr

ou contacter la mairie (coordonnées en première page)



INFORMATIONS DIVERSES : EN BREF

PIETO DE RETOUR AU PASSAGE PROTEGE

Le piéto, une silhouette réfléchissante placée au niveau d'un passage protégé pour inciter les automobilistes à ralentir, a retrouvé sa place près de la fontaine.

Remis en état après un incident, son retour permettra d'améliorer la visibilité de la traversée, très fréquentée notamment par les enfants, en raison de la présence d'un arrêt de car scolaire à proximité.

PERMANENCE DE LA GENDARMERIE

Une permanence de la gendarmerie se tient tous les 1ers mercredis de chaque mois à Mazerulles.

Les habitants de la commune ou des villages environnants peuvent y rencontrer un gendarme, de 9H à 11H dans la salle de réunion (entrée par le parking de la Mairie) pour échanger sur un problème.

DISPONIBILITE D'ANCIENS « LE PETIT RAPPORTEUR »

La commune informe ses habitants qu'il est désormais possible de consulter les anciens journaux communaux directement sur le site internet de la commune.

Ces publications sont accessibles dans la rubrique « Le Petit Rapporteur », permettant à chacun de redécouvrir la vie du village au fil des années, les événements marquants, les projets réalisés et les souvenirs partagés par les habitants.

Cette mise à disposition s'inscrit dans une volonté de préserver la mémoire communale et de la rendre accessible au plus grand nombre, que ce soit par curiosité, par attachement au village ou pour transmettre cette histoire aux plus jeunes.

Nous vous invitons à parcourir ces archives et à plonger dans les pages de l'histoire locale.

A noter qu'il reste également quelques numéros au format papier disponibles en mairie

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur Franck DIEDLER, Maire de Mazerulles, accompagné de l'équipe municipale et du CCAS, convie les habitants de la commune à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Ce moment de rencontre et d'échanges se déroulera **le samedi 10 janvier 2026 à 18h30**, à la **Salle Polyvalente**, située **2 rue de Nancy**.

Les habitants sont chaleureusement invités à venir partager ce temps convivial qui marquera le début de la nouvelle année.

VIGILANCE FACE AUX DEMARCAGES A DOMICILE

À la suite de plusieurs signalements cette année sur la commune, dont un **vol commis après un démarchage frauduleux**, la municipalité souhaite rappeler quelques **bons réflexes de vigilance** à adopter face aux personnes se présentant au domicile des habitants.

Ces derniers jours, des individus se sont notamment fait passer pour des agents de la **compagnie des eaux**, prétextant une recherche de fuite, afin de pénétrer dans une habitation. Ce type de procédé est malheureusement bien connu et vise à abuser de la confiance des occupants. Plusieurs signalements de ce type ont eu lieu récemment.

Les bons gestes à adopter

- **Restez méfiant** face à toute visite non annoncée, même si la personne se présente comme un agent officiel.
- **Demandez systématiquement une carte professionnelle** et prenez le temps de la lire attentivement.
- **Vérifiez la présence de logos officiels** sur les véhicules et les tenues (véhicule banalisé = prudence renforcée).
- **Ne laissez jamais entrer une personne inconnue** sans avoir vérifié son identité, surtout si vous êtes seul(e).
- **Ne communiquez aucune information personnelle** (présence d'objets de valeur, habitudes, voisins absents...).
- **Relevez, si possible discrètement, la plaque d'immatriculation** du véhicule utilisé.
- En cas de doute, **contactez directement l'entreprise ou le service concerné** à l'aide d'un numéro officiel (et non celui fourni par le visiteur).
- N'hésitez pas à **prévenir un voisin** ou un proche si une situation vous semble inhabituelle.

En cas de comportement suspect

Si vous avez un doute, si la personne insiste ou si vous constatez un comportement anormal :

- **Refusez l'accès à votre domicile ;**
- **Contactez immédiatement la gendarmerie ou la mairie.**

La municipalité remercie les habitants pour leur vigilance et invite chacun à **signaler tout fait suspect** afin de préserver la sécurité de tous.